

## AVIS PUBLIC



## EXAMEN PUBLIC

### *Véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer*

La Commission sur le transport et les travaux publics consultera la population montréalaise sur l'offre accrue de véhicules en libre-service. Le mandat confié à la commission par le conseil municipal consiste à analyser le rapport de consultation publique émis en septembre 2013 et à formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS).

À la première assemblée publique le 11 septembre 2014, la direction du Service des infrastructures, de la voirie et des transports présentera le contexte montréalais, allant de l'autopartage aux véhicules en libre-service, les éléments du Plan de transport afférents et le rapport de la consultation tenue en 2013.

Par ailleurs, les commissaires souhaitent que la consultation favorise les échanges et permette d'explorer des pistes de solution pour l'avenir. Ils invitent tant les citoyens que les représentants d'organismes à participer à ces séances publiques qui se dérouleront comme suit :

**HEURE :** 19 h

**DATES :** Le jeudi 11 septembre – Présentation du dossier  
Le jeudi 2 octobre – Audition des commentaires et des mémoires  
Le mercredi 5 novembre – Adoption des recommandations

**LIEU :** Hôtel de ville, salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est / Métro Champ-de-Mars, [www.stm.info](http://www.stm.info)

#### **ACCESSIBILITÉ (HÔTEL DE VILLE)**

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté ouest (Place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. Aussi, un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance, par courriel ou de communiquer dès maintenant avec le Service du greffe. Veuillez prendre note qu'aucune inscription n'est requise pour assister aux séances publiques. Seules les personnes désirant prendre la parole sont invitées à s'inscrire.

La documentation relative à cet examen public est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement et hôtels de ville, au Service du greffe et à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions)

**RENSEIGNEMENTS :** Service du greffe  
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone : 514 872-3000  
[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca)  
@Comm\_MTL

---

Date de parution: le 28 août 2014, journal La Presse